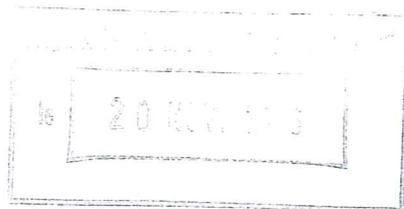


**EXTRAIT  
DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Nbre de Conseillers :  
En exercice : 15  
Présents : 9  
Votants : 9



L'an deux mille six, le 6 octobre,  
le Conseil Municipal de la commune d'AZERABLES dûment  
convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la  
présidence de Mr Yves AUMAITRE, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal, le 29 septembre 2006.

PRESENTS : Mr Yves AUMAITRE, Maire, Mme LACELLE, Mrs  
CHAPUT et PARROT adjoints, Mme BRETON, Mrs MOREAU,  
AUFORT, BRETON et DAUPHIN.

EXCUSES : Mme RENUT, Mrs DUBRANLE, CARRE et  
CHEVRON.

ABSENTS : Mrs DELORME et BLANCHON.

Bernard PARROT a été élu secrétaire de séance.

**MOTION  
CONTRE LA REFORTE DES DESSERTES GRANDES LIGNES ET  
CONTRE LE BARREAU TGV LIMOGES/POITIERS**



Monsieur le Maire annonce au Conseil Municipal que  
le Comité de Défense de la Gare de Saint-Sébastien et autres Services  
Publics nous informe qu'un projet de refonte des dessertes « Corail »  
est actuellement en cours de préparation à la SNCF. Ce projet  
confirme la volonté de défavoriser l'axe Paris / Orléans / Limoges /  
Toulouse et de renier les engagements ministériels au sujet des  
dessertes à vocation d'Aménagement du Territoire. Il est également  
indiqué que le débat sur le projet de ligne à Grande Vitesse Poitiers /  
Limoges a été lancé et que l'axe Paris / Châteauroux / Saint-Sébastien  
/ Limoges est menacé par de nombreux risques.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,

- vote une première motion demandant le respect des engagements  
ministériels sur le maintien des dessertes à vocation  
d'Aménagement du Territoire.
- Vote une seconde motion manifestant son opposition à la  
réalisation du barreau TGV Limoges / Poitiers.

Publié ou Notifié  
le 07 octobre 2006

Pour extrait conforme,  
Azéables, le 14 novembre 2006  
Le Maire,

